



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNÉE 2022 – NUMÉRO 43 DU 22 FEVRIER 2022**

---

# TABLE DES MATIÈRES

## **PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE NORD**

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 désignant Monsieur Louis LE FRANC Préfet du Pas-de-Calais pour assurer la suppléance zonale

## **SOUS-PREFECTURE DE VALENCIENNES**

Arrêté préfectoral du 223 février 2022 portant cessation définitive de la régie de recettes de l'État instituée auprès de la police municipale de BRUAY SUR L ESCAUT

## **CENTRE PENITENTIAIRE DE LILLE SEQUEDIN**

Arrêté du 21 février 2022 portant délégation de signature  
DLS 73-2022

Arrêté du 21 février 2022 portant délégation de signature  
DLS 74-2022

## **SERVICE DEPARTEMENTAL D INCENDIE ET DE SECOURS**

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « Cynotechnie (CYN) » et « secours animalier (SAN) » au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « Drones » au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « Exploitation Longue Durée (ELD) au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « Groupe de Reconnaissance et d'Exploration en milieu souterrain (GREMS) » au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « Interventions à Bord des Navires et des Bateaux (IBNB)-Eaux maritimes » au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels préventionnistes au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés en « risques radiologiques (RAD) au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés en « risques chimiques (RCH) » au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés en « risques nautiques » au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « Sauvetage, Appui et Recherche (SAR) » au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés en « Systèmes d'information et de communication (SIC) » au titre de l'année 2022

Arrêté préfectoral du 21 février 2022 portant désignation de la liste nominative départementale des personnels spécialisés « Secours en Milieu Périlleux (SMP) » au titre de l'année 2022

## **SNCF**

Décision de déclassement du domaine public  
25 janvier 2022

**Arrêté préfectoral  
désignant Monsieur Louis LE FRANC  
Préfet du Pas-de-Calais  
pour assurer la suppléance zonale**

---

**Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord  
Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi d'orientation n° 92 -125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment son article R.122-36 ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment son article 39 ;

Vu le décret du 5 février 2020 portant nomination de Madame Anne CORNET en qualité de préfète déléguée pour la défense et la sécurité pour la zone de défense et de sécurité Nord ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges François LECLERC en qualité de préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord ;

Considérant l'absence de M. Georges François LECLERC du vendredi 25 février 2022 au soir au dimanche 27 février 2022 inclus ;

Considérant l'absence de Mme Anne CORNET ces mêmes jours ;

## ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La suppléance zonale du vendredi 25 février 2022 en soirée au dimanche 27 février 2022 inclus sera assurée par M. Louis LE FRANC.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France et notifié à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

Fait à LILLE, le 21/02/2022



**Georges François LECLERC**

**Arrêté préfectoral portant cessation définitive de la régie de recettes de l'État instituée  
auprès de la police municipale de BRUAY-SUR-L'ESCAUT**

Le Préfet de la région Hauts de France  
Préfet du Nord

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 mai 2003 portant institution d'une régie de recettes de l'État auprès de la Police Municipale de la commune de Bruay-sur-l'Escaut ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2018 portant nomination de trois régisseurs suppléants ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2022 portant délégation de signature à Monsieur Michel CHPILEVSKY, sous-préfet de VALENCIENNES ;

VU le courrier du 15 février 2022 de la maire de Bruay-sur-l'Escaut, sollicitant la clôture la régie de la police municipale ;

VU l'avis favorable en date du 9 février 2022 de Monsieur l'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Hauts de France et du département du Nord ;

CONSIDERANT que la police municipale de Bruay-sur-l'Escaut est dotée de terminaux électroniques de verbalisation et qu'aucun encaissement n'a été enregistré depuis plus d'un an ;

**ARRETE**

Article 1er : Les arrêtés préfectoraux des 28 mai 2003 et 11 octobre 2018 portant institution d'une régie de recettes de l'État et de la nomination de trois régisseurs suppléants auprès de la Police Municipale de la commune de Bruay-sur-l'Escaut sont abrogés.

Article 2 : Le sous-préfet de Valenciennes et la maire de Bruay-sur-l'Escaut sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Une copie du présent arrêté est adressée à la maire de Bruay-sur-l'Escaut, à la régisseuse principale et aux régisseurs suppléants et à la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait à Valenciennes, le **22 FEV. 2022**  
Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet

  
Michel CHPILEVSKY



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Ministère de la Justice**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de**

**Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin**

*DLS 73-2022*

**A Sequedin**

**Le 21/02/2022**

**Arrêté portant délégation de signature**

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 05/08/2021 nommant Monsieur Thierry GUILBERT en qualité de chef d'établissement de Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin

**Le chef de l'établissement du centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Mathieu DANGOISSE, Directeur Adjoint au Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

**Article 2** : M. Mathieu DANGOISSE, Directeur Adjoint, au Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du chef de l'établissement du centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin lui donnant délégation de signature.

**Article 3** : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Sequedin

Le 21/02/2022

Le chef d'établissement,

Thierry GUILBERT  
Signature

Le Directeur  
Thierry GUILBERT



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Ministère de la Justice**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de**

**Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin**

**A Sequedin**

**Le 21/02/2022**

DS 74-2022.

**Arrêté portant délégation de signature**

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 05/08/2021 nommant Monsieur Thierry GUILBERT en qualité de chef d'établissement de Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin

**Le chef de l'établissement du centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie GAMBÀ, Directrice de Détention au Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

**Article 2** : Mme Anne-Sophie GAMBÀ, Directrice de Détention au Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du chef de l'établissement du centre Pénitentiaire de Lille-Loos-Sequedin lui donnant délégation de signature.

**Article 3** : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Sequedin  
Le 21/02/2022

Le chef d'établissement,

Thierry GUILBERT  
Signature

Le Directeur  
Thierry GUILBERT



Service Départemental  
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale  
des personnels spécialisés « cynotechnie (CYN) » et « secours animalier (SAN) »  
au titre de l'année 2022**

---

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2006-220 du 23 février 2006 relatif à la détention et à l'utilisation d'armes de type hypodermique par les SDIS ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> - Est désigné conseiller technique de la spécialité cynotechnie (CYN3) et conseiller technique départemental de la spécialité cynotechnie :

JOANNESSE LAURENT            Chien : HEVEN            N° 250 268 500 542 470

Article 2 – Sont désignés chefs d'unité de la spécialité cynotechnie (CYN2) les personnels suivants :

BERNARD PHILIPPE	Chien : HELLO	N° 250 269 802 801 178
HULOT SEBASTIEN	Chien : OWEN	N° 250 268 501 567 199
GRASSART BERTRAND	Chien : LECKY	N° 250 268 500 973 412
BUSSY SEBASTIEN	Chien : GOOGLE	N° 250 269 500 480 760
	Chien : O2 *	N° 250 269 608 086 355
GORGOL GREGORY	Chien : JAGGER	N° 250 268 712 223 260

\* *Chien pisteur*

Article 3 – Sont désignés conducteurs de la spécialité cynotechnie (CYN1) les personnels suivants :

LAUDOUX MAXENCE	Chien : ORION	N° 250 268 712 765 068
VILAIN BAPTISTE	Chien : OSDIS *	N° 250 268 712 669 428
DEROUIN TANGUY	Chien : OSLO	N° 250 268 501 505 208

\* Chien pisteur

Article 4 – Sont désignés conseillers techniques animaliers (SAN3) les personnels suivants :

CORRADI PHILIPPE (vétérinaire)	LEROY CLAUDE-FRANCK (vétérinaire)
DELOBELLE MORGAN (vétérinaire)	MARIE NELY FLORENCE (vétérinaire)
HULOT SEBASTIEN	MIOT ALICE (vétérinaire)
JOANNESSE LAURENT *	

\* Conseiller technique départemental

Article 5 – Sont désignés chefs d'unité animaliers (SAN2) les personnels suivants :

BERNARD PHILIPPE	GRASSART BERTRAND
BUSSY SEBASTIEN	GORGOL GREGORY

Article 6 – Sont désignés équipiers animaliers (SAN1) les personnels suivants :

VILAIN BAPTISTE	DEBUT GEOFFREY
LAUDOUX MAXENCE	DEROUIN TANGUY
STEVE MUREZ	MAJOT BERNARD
BOUZERE CHRISTOPHER	

Article 7 – Sont déclarés compétents à l'utilisation du projecteur hypodermique les personnels suivants :

CORRADI PHILIPPE (vétérinaire)	LEROY CLAUDE-FRANCK (vétérinaire)
DELOBELLE MORGAN (vétérinaire)	MARIE NELY FLORENCE (vétérinaire)
HULOT SEBASTIEN	MIOT ALICE (vétérinaire)
JOANNESSE LAURENT	GORGOL GREGORY

Article 8 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 9 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 8 juillet 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,  
Le sous-préfet,  
Directeur de Cabinet,

  
**Richard SMITH**

Service Départemental  
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale  
des personnels spécialisés « Drones » au titre de l'année 2022**

---

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 relatif aux exigences applicables aux télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif aux dispositions transitoires de reconnaissance de la formation et des titres des pilotes à distance ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à la définition des scénarios standards nationaux et fixant les conditions applicables aux missions d'aéronefs civils sans équipage à bord exclues du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 mars 2019 portant autorisation permanente d'utilisation d'aéronefs circulant sans personne à bord (drones) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> – Est désigné comme conseiller technique départemental de la spécialité « drones » et télépilote de drone :

BOCH Fabien

Article 2 - Sont désignés conseillers techniques de la spécialité « drones » et télépilotes de drones les personnels suivants :

CHAMPENOIS Jérôme  
DECROO Anthony  
HANNUS Emilien

JADAS Ludovic  
LECLERC Alexandre

Article 3 – Sont désignés télépilotes de drones les personnels suivants :

ANSART Olivier  
AUTRICQUE Nicolas  
BERENQUER Nicolas  
BERNARD Charles  
BURGEAT Matthieu  
CATENA Julien  
CHAVATTE Vincent  
CRESPO Anthony  
DANSETTE Daniel  
DE FALCO Grégory  
DESSAILLY Sylvain  
GOLZE Thomas  
GOUBE Aurélien  
HERENG David

LACOUR Grégory  
LEBLON Nicolas  
MARRIS Sébastien  
MOUCHON Christophe  
POTTEL Rémi  
RAMET Guillaume  
ROCH René  
ROYER Jérôme  
SAIDANI Benoit  
SCHERRIER Freddy  
THIBAUX Alix  
VAN BERLEERE Alexis  
VAUDEVIRE Vincent

Article 4 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 5 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 18 mars 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,  
Le sous-préfet,  
Directeur de Cabinet,



**Richard SMITH**



Service Départemental  
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale  
des personnels spécialisés « Exploration Longue Durée (ELD) » au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le guide de doctrine opérationnelle relatif aux incendies de structures du 16 avril 2018 ;

Vu le guide de techniques opérationnelles relatif aux établissements et techniques d'extinction du 29 août 2018 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu le guide de techniques opérationnelles relatif à l'engagement en milieu vicié de décembre 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> - Sont désignés conseillers techniques de la spécialité ELD (ELD3) les personnels suivants :

BECUWE JEAN-PHILIPPE  
BOUGUENNEC MATHIEU  
CHAVATTE PATRICE

DUBOIS PASCAL  
DUSSERRE ROMAIN  
GIRARD CYRILLE

GOURNAY REGIS  
OMONT OLIVIER \*  
PAGNACCO SEBASTIEN

\* Conseiller technique départemental

Article 2 – Sont désignés chefs d'unité de la spécialité ELD (ELD2) les personnels suivants :

BARD JOHAN  
BASSIMON SEBASTIEN  
BEAUDELLOT FREDERIC  
BEAURAIN SYLVAIN  
CLERMONT ROMAIN  
DELHORS CHRISTOPHE

DEMARTELAERE GILBERT  
DESITTER GREGORY  
DIDIER DAVID  
FONTAINE JULIEN  
GOLEJEWSKI MAXIME  
GRABOWSKI STEPHANE

HENRY PHILIPPE  
LABILLE CHRISTOPHE  
LABROY CHRISTOPHE  
LEMOINE DAVID  
LESCORNEZ OLIVIER  
LOBBESTAEL FREDERIC

MALFAIT TONY  
NOIRET NICOLAS  
PASCHANA ADRIEN

PASSION FABIEN  
PASSION GUILLAUME  
REAL GREGORY

SCHILDT JEAN-PHILIPPE  
TETAERT HUGUES  
VENZA DAVID

Article 3 – Sont désignés équipiers de la spécialité ELD (ELD1) les personnels suivants :

AGACHE BENJAMIN  
AOUCHA FAHAT  
BAJEUX MATTHIEU  
BALANDRAUX VINCENT  
BAREZ CLEMENT  
BEAUDELLOT JEREMY  
BERENGUER NICOLAS  
BEUSCHART CEDRIC  
BOBEUF NICOLAS  
BOCQUET RUDY  
BOUDEWEEL ANTHONY  
BOUILLET BENJAMIN  
BOUTRY CLEMENT  
BRONSARD CLEMENT  
CASIER ANTOINE  
CHARLEMAGNE ALEXANDRE  
CHERY ROMAIN  
CLAIRE CHRISTOPHE  
COPIN EMMANUEL  
COUCAUD QUENTIN  
DACOSSE ALICE  
DAVID MAXIME  
DE CAUWER RICHARD  
DELCROIX ALEXIS  
DENIS GEOFFREY  
DERAED ANTOINE  
DESCAMPS AMAURY  
DESCAMPS MATTHIEU  
DEVEAUX NICOLAS  
DEWINNE REGINALD  
DHAINAUT ANTOINE  
DUQUESNE CLEMENT

DUVAL JEAN CHRISTOPHE  
DUVIVIER TANGUY  
EL MOKRETAR HAROUN  
FAGOT RUDY  
FAVA NICOLAS  
FERNANDEZ MAXENCE  
FILLIERE ROMAIN  
GAUTHIER GAETAN  
GHESQUIER GUILLAUME  
GILLE DAVID  
GODEFROID JULIEN  
GRAMMONT SAMUEL  
HAMM REMI  
HENNEQUIN GAETAN  
HENRY FRANCOIS  
HOURDOUILLIE KEVIN  
HORAIN THOMAS  
JAMESSE GUILLAUME  
JUMELET CEDRIC  
KMIECIK MICHAEL  
LAGACHE THOMAS  
LAMOITTE JEREMY  
LANGLOIS THOMAS  
LANNOY GUILLAUME  
LEGRAND ANGE  
LEGRAND BENJAMIN  
LEPREVOST THOMAS  
LOGEON STEPHEN  
LOSSIGNOL AURELIEN  
MARAIS LUDOVIC  
MEZINE MEHDI  
MIGNEAU FRANCOIS

MONTREZOR LUDOVIC  
MRAOVIC TONY  
NAVET DAMIEN  
OPSOMMER BENJAMIN  
PERREIRA CHRISTOPHE  
PETIT STEVE  
PEYEN YANICK  
PLOUVIER GUILLAUME  
POCHERON ANTOINE  
RAMET GUILLAUME  
RENAUD ROMAIN  
SAMYN THOMAS  
SEIBERT NICOLAS  
SELOSSE JEAN-LOUIS  
SELVAIX BRYAN  
SOLEAU JULIEN  
SORLIN FABIEN  
SOUROUX NICOLAS  
SZCZUREK OLIVIER  
TAFROUNTI KAMEL  
TOURLOUSE BENOIT  
VANDEKERCKHOVE DAMIEN  
VANDENBILCKE JEREMY  
VANDERHAEGHE ROMAIN  
VANDROMME MICKAEL  
VANROY SEBASTIEN  
VERHAEGHE YOANN  
VERHEECKE THIBAULT  
VERIN REMY  
VERLINDE AMAURY  
VINCETTE VALENTIN  
WICHLACZ FREDERIC

Article 4 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 5 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 18 mars 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,  
Le sous-préfet,  
Directeur de Cabinet,

  
**Richard SMITH**



Service Départemental  
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale  
des personnels du « Groupe de Reconnaissance et d'Exploration en Milieu Souterrain  
(GREMS) » au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> - Sont désignés conseillers techniques de la spécialité GREMS (GREMS3) les personnels suivants :

DELECOURT LUDOVIC  
THIAIS GUILLAUME \*  
TYTGAT ALAIN

\* Conseiller technique départemental

VANDEN STORME CHRISTOPHE  
WILLEM THOMAS

Article 2 - Sont désignés chefs d'unité de la spécialité GREMS (GREMS2) les personnels suivants :

AUVRAY LOIC  
BONTEMPS BERTRAND  
DEVIIENNE DOMINIQUE  
GOLEJEWSKI MAXIME

LEMAIRE JEAN-CHRISTOPHE  
MARGARON MICHAEL  
REAL GREGORY

Article 3 - Sont désignés équipiers de la spécialité GREMS (GREMS1) les personnels suivants :

AGACHE BENJAMIN  
AUGEZ CAMILLE  
AUVRAY MATTHIEU

BOUTRY CLEMENT  
CALONNE THOMAS  
CHOAIN DENIS

COUDEVILLE GUILLAUME  
CREPEL NICOLAS  
DELEVOYE OLIVIER  
DELOUF COLIN  
DELPORTE STEPHANE  
DUMOULIN JULIEN  
DURIEUX ARNAUD  
HERENT FRANCOIS  
JARZEMBOWSKI RONALD  
KUHN YOANN  
LEVEQUE SEBASTIEN  
LE LAGADEC MATTHIEU


MARAIS LUDOVIC  
MERTZ JEREMY  
MONTIGNY EDDY  
MOREL BERTRAND  
PLOUVIER GUILLAUME  
POTTEL REMI  
RYPERT TONY  
TAFROUNTI KAMEL  
TIBERGHIE MAUDE  
TOURLOUSE BENOIT  
VELU FREDERIC  
WOLOSZ JEROME

Article 4 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 5 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 18 mars 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,  
Le sous-préfet,  
Directeur de Cabinet,



**Richard SMITH**



Service Départemental  
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale  
des personnels spécialisés « Interventions à Bord des Navires et des Bateaux (IBNB) –  
Eaux maritimes » au titre de l'année 2022**

---

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2017 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers aux interventions à bord des navires et bateaux ;

Vu le guide de doctrine opérationnelle relatif aux interventions à bord des navires et bateaux en milieu maritime (IBNB) de novembre 2017 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> – Est désigné conseiller technique de la spécialité IBNB (IBNB4) et conseiller technique départemental de la spécialité IBNB :

GIRARD CYRILLE

Article 2 – Sont désignés chefs de groupe IBNB (IBNB3) les personnels suivants :

BECUWE JEAN-PHILIPPE  
BOUGUENNEC MATHIEU  
CHAVATTE PATRICE

DUBOIS PASCAL  
DUSSERRE ROMAIN  
GOURNAY REGIS

OMONT OLIVIER  
PAGNACCO SEBASTIEN

Article 3 – Sont désignés chefs d'unité IBNB (IBNB2) les personnels suivants :

BARD JOHAN  
BEAUDELLOT FREDERIC  
BEAURAIN SYLVAIN  
BONIN ARNAUD

CAFFIER JULIEN  
CANDELIER LAURENT  
CLERMONT ROMAIN  
DECRIEM THIERRY

DEGROOTE AURELIEN  
DEKNUYDT XAVIER  
DELHORS CHRISTOPHE  
DEROO MAXENCE

DESITTER GREGORY  
DEVILLEZ ARNAUD  
DIDIER DAVID  
FONTAINE JULIEN  
FREDERIC THIERRY  
GILLE DAVID  
GOLEJEWSKI MAXIME  
GRABOWSKI STEPHANE  
GROUX YANN  
HENRY PHILIPPE

HERINGHUEL EDDIE  
KMIETIK MICKAEL  
LABILLE CHRISTOPHE  
LABROY CHRISTOPHE  
LEMOINE DAVID  
LESCORNEZ OLIVIER  
LOBBESTAEL FREDERIC  
MARQUIS DAVID  
MERLIER FRANCOIS  
MONTREZOR LUDOVIC

NOIRET NICOLAS  
PASSION FABIEN  
PACQUES BAUDELET WILLY  
REAL GREGORY  
ROYER JEROME  
SCHILDT JEAN-PHILIPPE  
TETAERT HUGUES  
VANHILLE DAVID  
VENZA DAVID

Article 4 – Sont désignés équipiers IBNB (IBNB1) les personnels suivants :

AGNERAY CYRIL  
BAREZ CLEMENT  
BARRAS SEBASTIEN  
BARTHELEMY NICOLAS  
BASSIMON SEBASTIEN  
BAUDELOT JEREMY  
BERENQUER NICOLAS  
BOUTRY CLEMENT  
BRICHE REMY  
BRUYNEEL GAETAN  
CALONNE THOMAS  
CASIER ANTOINE  
CHARLEMAGNE  
ALEXANDRE  
CHERY ROMAIN  
CLAIRE CHRISTOPHE  
COPIN EMMANUEL  
COUCAUD QUENTIN  
DE CAUWER RICHARD  
DEMARTELAERE GILBERT  
DERAED ANTOINE  
DESCAMPS AMAURY  
DESCHAMPS MATTHIEU  
DEWINNE REGINALD  
DHAINAUT ANTOINE  
DUPONT YANN  
DUQUESNE CLEMENT

DUVAL JEAN-CHRISTOPHE  
FAGOT RUDY  
FASQUEL FRANCK  
GAUTHIER GAETAN  
GEERAERT JEROME  
GOURNAY MARC-ANTOINE  
HAMM REMI  
HARS SEBASTIEN  
HENNEQUIN GAETAN  
HENRY FRANCOIS  
HORAIN THOMAS  
HOTTELARD YOHANN  
HOURDOUILLIE KEVIN  
IVART YANNICK  
JAMESSE GUILLAUME  
JONCKEERE CEDRIC  
JULIEN WILLY  
LAMOITTE JEREMY  
LANGLOIS THOMAS  
LEGRAND BENJAMIN  
LEMAIRE AUGUSTIN  
LEPREVOST THOMAS  
LITTIERE BENOIT  
MALFAIT TONY  
MANIEZ FREDDY  
MARAIS LUDOVIC  
MEZINE MEHDI

MIGNEAU FRANCOIS  
MRAOVIC TONY  
OLIVEIRA TONY  
OPSOMMER BENJAMIN  
PARANTHOEN ANTHONY  
PASCHANA ADRIEN  
PASSION GUILLAUME  
PETIT STEVE  
RAMET GUILLAUME  
RIGOULET ANTHONY  
SAMYN THOMAS  
SELOSSE JEAN-LOUIS  
SOLEAU JULIEN  
TAFROUNTI KAMEL  
VANDEKERCKHOVE DAMIEN  
VANDEKERCKHOVE KEVIN  
VANDENBILCKE JEREMY  
VANDICHEL SEBASTIEN  
VANDROMME MICKAEL  
VANROY SEBASTIEN  
VERHEECKE THIBAUT  
VERLINDE AMAURY  
VICONGNE GEOFFREY  
VINCETTE VALENTIN  
WACOGNE YANNICK  
WADOUX DAVY

Article 5 – Sont désignés chefs d'unité et chefs de groupe IBNB-S les personnels suivants :

CHAVATTE PATRICE  
DESITTER GREGORY  
DUBOIS PASCAL

DUSSERRE ROMAIN  
GIRARD CYRILLE  
GOURNAY REGIS

OMONT OLIVIER  
PAGNACCO SEBASTIEN

Article 6 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 7 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 18 mars 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,  
Le sous-préfet,  
Directeur de Cabinet,

  
Richard SMITH



Service Départemental  
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale  
des personnels préventionnistes au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> - Est désigné responsable départemental de la prévention (PRV3) :

PREVOST PIERRE

Article 2 – Sont titulaires de la formation PRV3 (responsable départemental de prévention) et assurent les fonctions de préventionnistes :

*Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public, les immeubles de grande hauteur ou de très grande hauteur et les installations classées pour la protection de l'environnement :*

FAGE XAVIER  
MARECHAL CEDRIC

MATHON GAETAN  
NAWROCKI ANTOINE

Article 3 – Sont désignés préventionnistes (PRV2) les personnels suivants :

*Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public, les immeubles de grande hauteur ou de très grande hauteur et les installations classées pour la protection de l'environnement :*

BOURGOIS REMI  
BUCHARD HERVE  
CATTELET CHRISTOPHE  
COMBLEZ STEPHANE  
DAUBIOUL FREDERIC  
DASSONNEVILLE OLIVIER

DELECOURT LUDOVIC  
DELUGNY PATRICK  
DEMOL PHILIPPE  
DENHAENE BRUNO  
DERMINEUR THIERRY  
DEVILLIERS FRANCOIS

DERBECOURT EDDY  
DUBUSSE OLIVIER  
DUMOULIN STEPHANE  
DUTIL FREDERICK  
FOLENS JEROME  
FOURNIER PASCAL  
HERITIER CHRISTOPHE  
JADAS LUDOVIC  
LAMY FLORIAN

MARTIN BENOIT  
MARTIN BRUNO  
MORVAN ARNAUD  
MUSELET ERIC  
PLOVIER CEDRIC  
QUEVILLON JEAN-CHARLES  
SZEWCZYK DANIEL  
THOMAIN CHRISTOPHE  
VERSTAVEL GUILLAUME

*Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public et les installations classées pour la protection de l'environnement :*

CARLIER SEBASTIEN

JOVER AUDREY

*Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur :*

BOGAERT FABRICE  
BRUTIN VALERIE  
CAILLE FABIAN  
DENHAENE MATTHIEU  
DEFAUWE MARC

HANNUS EMILIE  
MONTIGNY SEBASTIEN  
POTIER FRANCK  
RINGOT THOMAS  
TELION DAVID

*Au titre de la prévention concernant les établissements recevant du public seuls :*

BYTTEBIER CEDRIC  
DERAEDT FREDERIC  
PAVY REGINALD  
STRZELCZYK FREDERIC

LADRIERE JEAN-FRANCOIS  
LESCORNEZ BRUNO  
PACQUES WILLY

*Au titre de la recherche des causes et circonstances des incendies :*

BAUDEMONT CHRISTOPHE  
CARLIER SEBASTIEN  
CATTELET CHRISTOPHE  
CUVELIER LAURENT  
DELECOURT LUDOVIC  
FAGE XAVIER  
LECLERC ALEXANDRE

LEMAIRE JULIEN  
MARTIN BENOIT  
MUSELET ERIC  
NAWROCKI ANTOINE  
POTIER FRANCK  
PREVOST PIERRE  
RICHEZ LAURENT

Article 4 – Sont désignés agents de prévention (PRV1) les personnels suivants :

FLEURY ROBERT  
FOGLIONI FRANCK  
LAMBERT SEBASTIEN

LIENARD VINCENT  
LEVEQUE SEBASTIEN

Article 5 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 6 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 18 mars 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,  
Le sous-préfet,  
Directeur de Cabinet,

  
**Richard SMITH**



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Service Départemental  
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale  
des personnels spécialisés en « risques radiologiques (RAD) » au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> - Sont désignés conseillers techniques de la spécialité risques radiologiques (RAD4) les personnels suivants :

BASSIMON VINCENT \* | KINDT PIERRE  
\* Conseiller technique départemental

Article 2 - Sont désignés chefs de CMIR (RAD3) les personnels suivants :

BASSIMON SEBASTIEN	FOLENS JEROME
BAUDESSON NOELIE	GABANT SERGE
BERNARD JEROME	GAUER NICOLAS
BECUWE JEAN PHILIPPE	GAUTHIER ALEXANDRE
BONDROIT GILLES	GIRARD CYRILLE
BOUCHE SEBASTIEN	GOETBLOET DIMITRI
BONIN ARNAUD	GOURNAY REGIS
CARLIER THIERRY	GUYOT JOHANN
DECLERCQ PIERRE	HANNOTEL GEOFFREY
DELBART GUILLAUME	HERITIER CHRISTOPHE
DELECOURT LUDOVIC	JADAS LUDOVIC
DEMASURE JEROME	JANECKA JAKUB
DURAND MATTHIEU	JAROSZ BRUNO
FLEURY CLEMENT	JONVEL YANNICK

JOVER AUDREY  
JUSTINE ARNAUD  
LECLERC ALEXANDRE  
LEMAIRE JULIEN  
MARECHAL CEDRIC  
MARET AURELIEN  
MARQUET PIERRE-EDOUARD  
MARHEM REMY  
MAURO PASCAL  
MONNEUSE THIERRY  
MORVAN ARNAUD  
PASCHANA ADRIEN  
PLOVIER CEDRIC  
QUEVILLON JEAN-CHARLES

RENAUD NATHAN  
RICHEZ LAURENT  
ROCHER VINCENT  
RYCKENBUSCH LAURENT  
SIMPERE THIERRY  
USAI ANTHONY  
VANDENHOVEN JOCELYN  
VANEUIL FRANCK  
VANHESSCHE PIERRE  
VERCRUYSSSE STEEVE  
WALFARD SEBASTIEN  
WILLEM THOMAS  
YARD VINCENT

Article 3 – Sont désignés équipiers et chefs d'équipe intervention (RAD2) les personnels suivants :

ALLARD FREDERIC  
ALSTERS VALENTIN  
BAILLOT JEROME  
BARRUZI THIERRY  
BAUDUIN DIMITRI  
BECAERT LOIC  
BECUE BENJAMIN  
BEDDELEEM JOSE  
BELMONTE STEPHANE  
BENAULT THOMAS  
BLONDEAU BENOIT  
BODELET LAURENT  
BONDEAU FREDERIC  
BORTOLOTTI BRICE  
BOSC JOEL  
CALONNE THOMAS  
CAFFIER JULIEN  
CARON JOHANN  
CATTEAUX SEBASTIEN  
CHATEAU LAURENT  
COLPIN MICKAEL  
COUCAUD QUENTIN  
DASSONNEVILLE CEDRIC  
DEBRABANDERE SYLVAIN  
DEFRANCE DAMIEN  
DEGRYSE CORENTIN  
DEHAESE REMY  
DELEMARRE GUILLAUME  
DEKNUYDT XAVIER  
DELATTE LAURENT  
DELFOSSÉ GREGORY  
DEMASURE DAVID  
DENAES JULIEN  
DENTURCK GREGORY  
DESSEIN THOMAS  
DETOT KEVIN  
DIDIER DAVID  
DOS SANTOS PAULO  
DUPONT YANN  
DUPUIS FLORIAN  
DUSSENNE CYRIL  
DUVAL DAVID  
DUVIVIER TANGUY  
ENTE MICKAEL  
ERBICELLA LUIGI  
FAGOT RUDY  
FATRAS DAMIEN  
FATHALAH MAROINE

FERET KEVIN  
FERRAR DOMINIQUE  
FRANZOSO THOMAS  
GOBERT SEBASTIEN  
GIULIANI GUILLAUME  
GOMEZ FLORIAN  
HASSAINI KARIM  
HIANNE ERIC  
JOURAVEL JEROME  
JOURDAIN JEROME  
LAMAND MAXIME  
LARUE OLIVIER  
LECLERCQ FREDERIC  
LEFEVRE GUILLAUME  
LIENARD VINCENT  
MAGNIEZ SYLVAIN  
MASCRE MATTHIEU  
MASSON ANTONY  
MASUREL BRUNO  
MICHON NICOLAS  
MISEROLE SAMUEL  
MOINEUSE ALEXANDRE  
NOIRET NICOLAS  
NOTEBAERT ANGELIQUE  
PAPRZYCHI NICOLAS  
PARANTHOEN ANTHONY  
PASSION FABIEN  
PECQUEUX GREGORY  
PEREIRA CHRISTOPHE  
PERRON LORIS  
PIETRZAK ARNAUD  
POULAIN DAVID  
RIANT GEOFFREY  
RIMETZ ANTHONY  
RIVELON FRANCOIS  
ROBECOURT LAURENT  
ROUGE REMI  
ROUX SYLVAIN  
SAMIN MARC  
SOUPEZ MATHIEU  
SIGNORE DAVID  
STYNS JEAN  
TAN NANCY  
THUEUX MICKAEL  
TISSERAND JULIEN  
TOP THOMAS  
VACHON CHRISTIAN  
VANBERSELAERT MATHIEU



VANBERSELAERT ALAIN  
VERWAERDE AURELIEN  
WACOGNE YANNICK

WALLEZ JULIEN  
WOLOSZ JEROME

Article 4 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 5 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 18 mars 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,  
Le sous-préfet,  
Directeur de Cabinet,



**Richard SMITH**

Service Départemental  
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté portant désignation de la liste nominative départementale  
des personnels spécialisés « Risques Chimiques (RCH) » au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la Sécurité Intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur la proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

**- ARRETE -**

**Personnels d'encadrement de la spécialité :**

**Article 1 :** Sont désignés conseillers techniques risques chimiques et biologiques (RCH4) les personnels suivants :

BOUCHE SEBASTIEN  
JAROSZ BRUNO

\* : *Conseiller technique départemental*

QUEVILLON JEAN-CHARLES \*  
WALFARD SEBASTIEN

**Article 2 :** Sont désignés chefs de la CMIC (RCH3) de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

ALAVOINE EMMANUELLE \*\*  
ANDRIEUX PIERRE  
AUVRAY YANNICK  
BALLENGHIEN PASCAL  
BARUZZI THIERRY  
BASSIMON VINCENT  
CARLIER THIERRY  
COUVREUR ALAIN  
CUVELIER LAURENT  
DAUBIOUL FREDERIC  
DAUPHINOT MATHIAS  
DECAMPS PIERRE  
DELECOURT LUDOVIC

DUBUSSE OLIVIER  
FAGE XAVIER  
FLEURY CLEMENT  
FOLENS JEROME  
GABANT SERGE  
GAMELIN THIERRY  
GIRARD CYRILLE  
GOETBLOET DIMITRI  
ISTRIA ANNE  
LECAILLE SEBASTIEN  
LENGLEMEZ THIERRY  
LERICHE JOSE MANUEL  
LIBERT CHRISTOPHE



MAHIEU JEREMY  
MARECHAL CEDRIC  
MARET AURELIEN  
MARHEM REMY  
MAURO PASCAL  
MORVAN ARNAUD  
NAWROCKI ANTOINE  
PAMART OLIVIER  
PAUSE DANIEL  
PAVIA DANIEL  
PLOVIER CEDRIC  
QUENOLLE STEPHANE  
RICHEZ LAURENT

\*\* : Conseiller technique biologique

ROCHER VINCENT  
ROUSSELLE LOIK  
RYCKENBUSCH LAURENT  
SAMIN MARC  
SAVEY ANTOINE  
THIAIS GUILLAUME  
VANEUIL FRANCK  
VANHESSCHE PIERRE  
VERRIEST DAVID  
VERSTAVEL GUILLAUME  
WACOGNE YANNICK  
WILLEM THOMAS

**Article 3 :** Sont désignés chefs d'équipe intervention (RCH2 - officiers) de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

AVET JEROME  
BEGREM NICOLAS  
BENOOT QUENTIN  
BERNAERTS FRANCIS  
BONDROIT GILLES  
BONIN ARNAUD  
BOSNET LIONEL  
BRANCATO VINCENT  
CHAMPENOIS JEROME  
CICHOCKI JACQUES  
DEBLIECK MATTHIEU  
DECHAUMONT GAUTHIER  
DEFRANCE DAMIEN  
DENTURCK GREGORY  
DESFOSSER LAURENT  
DOMINGUES SYLVAIN  
DUMOULIN STEPHANE  
DUSSERRE ROMAIN  
EMAILLE JOFFREY  
FOURNIER JESONE  
FRENE HERVE  
GADEYNE PASCAL  
GILABERT GERALD  
GOURNAY REGIS

GUYOT JOHANN  
JOVER AUDREY  
KOLAR JEREMIE  
LARUE OLIVIER  
LECLERC ALEXANDRE  
LEGRAND ROMARIC  
LESCORNEZ BRUNO  
PACQUES BAUDELET WILLY  
PASCHANA ADRIEN  
POTIER FRANCK  
RASSE EMMANUEL  
RASSE WILLY  
ROBERT GREGOIRE  
SCOTTE DAVID  
TABART ROMAIN  
VALEMBOIS ELISE  
VAN GOETHEM ANDRE HENRI  
VANDEN STORME FABRICE  
VANDENHOVEN JOCELYN  
VANDERGUCHT ANDRE  
VERHAEGHE LUDOVIC  
WYDOOGHE JEAN-PIERRE  
YARD VINCENT

**Liste des équipiers et chefs d'équipe reconnaissance et intervention :**

**Article 4 :** Sont désignés équipiers intervention (RCH2) de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

AGNERAY CYRIL  
ALIBERT SYLVAIN  
ALLARD FREDERIC  
ANGLADE JOHAN  
ANSELMO JOHAN  
ARDEAU THOMAS  
AUVRAY LOIC  
BARBIEUX THOMAS  
BATEL FRANCK  
BAUDUIN DIMITRI  
BEAUMANN YOHANN  
BEGAIN QUENTIN  
BERRIER CEDRIC  
BERTHAUX GREGORY  
BODIN JOHANN  
BOILLY YOHAN

BOSC JOEL  
BOUILLON HUGO  
BOULEN KEVIN  
BOURGHELLE MATTHIEU  
BRAY PASCAL  
BRICOUT NICOLAS  
BRIDOUX THIERRY  
BRUYERE CEDRIC  
BUFFET THIERRY  
BUSSY SEBASTIEN  
CAFFIAUX ALBAN  
CAFFIER JULIEN  
CAMUS CHRISTOPHE  
CANDELIER LAURENT  
CAPRON GUILLAUME  
CARDON GUILLAUME

CARION SEBASTIEN  
CARON JOHANN  
CARRIER NICOLAS  
CAUDRELIER GAEL  
CHAMOT CHRISTOPHE  
CHARLEZ RAPHAEL  
CHUFFART DAVID  
CLAEYSSSEN FABIEN  
COCHIN SEBASTIEN  
COMINOTTO GINO  
COPPIETERS CEDRIC  
CORMONT JOHAN  
CRAPOULET GUILLAUME  
CROQUELOIS GILLES  
CULNART EMMANUEL  
DAMIE CHRISTOPHE  
DANEL DAVID  
DASSONNEVILLE CEDRIC  
DEBAY MIKAEL  
DECOMBLE DAVY  
DEDRIE MIKE  
DEFROIDMONT CLEMENT  
DEHAESE REMY  
DEKNUYDT XAVIER  
DELABY YANN  
DELCROIX CHRISTOPHE  
DELECROIX-DEWEZ GREGORY  
DELVORDRE ALEXIS  
DEMARET SIMON  
DEROO MAXENCE  
DESAEGHER XAVIER  
DESPREZ CHRISTOPHE  
DESSEIN THOMAS  
DORCHIES ROMUALD  
DOS SANTOS PAULO  
DUBOIS JUSTIN  
DUBREUCQ PATRICK  
DUMOULIN JULIEN  
DUPIRE FRANCOIS  
DUPONT YANN  
DURIEZ FREDERIC  
ELIE GUILAIN  
FANIEN GUILLAUME  
FARDEL FREDERIC  
FELIX LUDOVIC  
FERRAR DOMINIQUE  
FOURNIER CYRILLE  
FOURNIER PASCAL  
FRANZOSO THOMAS  
FREDERIC THIERRY  
FROMONT DENIS  
FROMONT GUY  
GEERAERT JEROME  
GENNIN SEBASTIEN  
GHYS BARTHELEMY  
GIKIERE BERNARD  
GILLIOT FRANCK  
GIULIANI GUILLAUME  
GLINEUR NICOLAS  
GROUX YANN  
HAEZEBROUCK STEPHANE  
HERBIN MARC  
JOLY STEPHANE

JUMELET CEDRIC  
KAPUT NICOLAS  
KESTELOOT SAMUEL  
KOCUREK ANTOINE  
LAGRISE MATTHIEU  
LAMAND MAXIME  
LANGLOIS THOMAS  
LARGILLET EUGENE  
LECHEVALIER GERALD  
LECLERCQ FREDERIC  
LEGRAND GUILLAUME  
LEMAITRE MICHAEL  
LEMAITRE VINCENT  
LERICHE SIMON  
LEROY CEDRIC  
LHEUREUX CEDRIC  
LINSELLE FABIEN  
MADEC VALENTIN  
MAGRAS THIERRY  
MAJOT BERNARD  
MARGARON MICHAEL  
MARIEL FRANCOIS  
MARIEL PRISCILLA  
MARTHE JEREMY  
MATON JULIEN  
MAZAJCZYK DIMITRI  
MERLIN CEDRIC  
MISEROLE SAMUEL  
MORA SEBASTIEN  
MOREL BERTRAND  
MULLIER CHRISTOPHE  
MUREZ STEEVE  
NAUD ALEXANDRE  
NICK VINCENT  
ODOARDI THOMAS  
PAUL GEOFFREY  
PAYEN MICKAEL  
PECQUEUX GREGORY  
PIETRZAK CHRISTIAN  
PIHEN JOFFREY  
POURIL ALEXANDRE  
RAMET GUILLAUME  
REGUEME ROMUALD  
RIANT GEOFFREY  
RICART FRANCK  
RICHARD STEPHANE  
RIQUOIR DAVID  
RIVELON FRANCOIS  
ROBECOURT LAURENT  
ROGER LAURENT  
RONSSE CHRISTOPHER  
ROUGE REMI  
ROUSSEL BENOIT  
ROYER JEROME  
SAUDEAU XAVIER  
SCHILDT JEAN-PHILIPPE  
SELVAIX DAVID  
SEVRY FABIEN  
SIGNORE DAVID  
SOMVILLE VINCENT  
SORLIN FABIEN  
STEMPIN SYLVAIN  
STURM FRANCK

STYNS JEAN  
TARGET SEBASTIEN  
TELION BENJAMIN  
TELLIER EMMANUEL  
UHLIG SYLVAIN  
ULTRE BENOIT  
UREEL FREDERIC  
VANDENABEELE FABIEN  
VANDROMME MICKAEL

VENZA DAVID  
VERECKEN MANUEL  
VERWAERDE ALEXANDRE  
VIGNAL MICKAEL  
VIGNON JULIEN  
VILAIN BAPTISTE  
WADOUX DAVY  
WATTEZ VINCENT

**Article 5 :** Sont désignés équipiers intervention (RCH2) au titre de la réserve de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

ANCELOT JOHAN  
AOUCHA FAHAT  
BACHELET JONATHAN  
BRASSARD MICHAEL  
BRUNNEVALLE LIONEL  
CARON GREGORY  
CHAILLOT ROMAIN  
CONCINA HERVE  
COURSIER BENJAMIN  
CUVELLIER VINCENT  
DELANGRE CHRISTOPHE  
DELESALLE ARNAUD  
DESMONS OLIVIER  
DHAINAUT PHILIPPE  
DUBRULLE RICHARD  
DUHAUT ALBAN  
DUMONT FABRICE  
FLAMENT SEBASTIEN  
GRIGNY CEDRIC

GRUWE FABIEN  
GRZELKA FABRICE  
HENNART GEOFFREY  
HULOT SEBASTIEN  
JACQUET NATHANAEL  
LEBRUN BENJAMIN  
LEFEBVRE JEROME  
LOIRS ALEXANDRE  
MAILLASSON CLAUDE  
MEERSCHAUT MICKAEL  
MIETTE GABIN  
MOUSTAFIOGLOU NICOLAS  
MOUVAUX ANTOINE  
RENVERSEZ NICOLAS  
RINGARD AVNER  
TIBERGHIE MAUDE  
VALIN JEAN MICHEL  
WICHLACZ FREDERIC  
WOLOSZ JEROME

**Article 6 :** Sont désignés équipiers reconnaissance (RCH1) de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

BEAL MARTIN  
BEGHIN AYMERIC  
BERNIER CYRIL  
BORTOLOTTI BRICE  
BOUCHEZ THOMAS  
BUTIN ADRIEN  
DEVISSCHER FABIEN  
DHEDIN PIERRE

DUMONT AURELIE  
HOLAY REMI  
LIPPENS SEBASTIEN  
PHILIS LUDOVIC  
POUDONSON THIBAUT  
SCHOEFER FRANCK  
VANDENBILCKE FREDERIC

**Liste des personnels spécialistes en « décontamination » :**

**Article 7 :** Sont désignés équipiers intervention (RCH2) « décontamination » de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

AGNERAY CYRIL  
ALLEGRE JEREMY  
BECAERT LOIC  
CULNART EMMANUEL  
DARD NICOLAS  
DECRIEM THIERRY  
LAFITTE JULIEN

LAGRISE MATTHIEU  
LEENKNEGT JEAN-FRANCOIS  
MUTHELET JEAN-BERNARD  
ROBECOURT LAURENT  
TRACHE JEAN LUC  
VERMERSCH SEBASTIEN  
WAYMEL RICHARD

**Article 8 :** Sont désignés équipiers reconnaissance (RCH1) « décontamination » de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

DEGRENIER DAVID  
DEHAUT MATTHIEU

DELANGUE FABIEN  
GRAVE LAURENT

JULIEN WILLY  
MARLIEZ BERNARD  
OVION BENJAMIN

POTTIEZ CHRISTOPHE  
SAUVAGE FRANCK  
VANDENBILCKE SYLVAIN

**Article 9** : Sont désignés équipiers « décontamination » de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

ANDRY ALEXANDRE  
ANGOT JULIEN  
AUTRICQUE NICOLAS  
BAELEN LAURENT  
BALDASSARI MATHIAS  
BARGE HUGO  
BAUDE PASCAL  
BAUDE THOMAS  
BERTEN STEPHANE  
BOITREL JEREMY  
BOOM BENJAMIN  
BOUDOUX PIERRE  
BOULIN BENOIT  
BOUQUELET CYRIL  
BOURDREL FRANCOIS-XAVIER  
BOUTEILLE FREDERIC  
BRAEM VIANNEY  
BRAQUART ADRIEN  
BRICHE REMY  
BRICOUT NICOLAS  
BROUCKAERT JEAN-MICHEL  
BRUMACHON ROMAIN  
BURET STEPHANE  
BUTIN ADRIEN  
CALONNE THOMAS  
CAMBIER CHRISTIAN  
CAMBIER CHRISTOPHE  
CARLIER YANN  
CARON GREGORY  
CHARLEMAGNE ALEXANDRE  
CHARNEUX SERGE  
CHARNEUX THIERRY  
CHOPIN MAXIME  
CLEMENT JASON  
DABROWSKI REMI  
DANSETTE DANIEL  
DEBRABANDERE AXEL  
DELALLEAU MARC  
DELATTRE VALENTIN  
DELANGUE THIERRY  
DELEAU PAULINE  
DELPLANQUE ROBERT  
DEROI JUSTINE  
DESQUIEN FRANCOIS  
DEVOGELAERE JORDAN  
DOCQUOIS ROMAIN  
DOTTE FREDERIC  
DOTTE REMI  
DRILA FREDERIC  
DUBOIS CLARISSE  
DUFOUR STEPHANE  
DUMEZ JEAN YVES  
DUPAS ROMAIN  
DUTHOIT LANDSON  
DUTHOIT LUC  
EVRARD LUDOVIC

FAMCHON NICOLAS  
FLAMENT FRANCK  
FOLLET LUDOVIC  
FRUCHART ALEXANDRA  
GALANT GUILLAUME  
GILLOIS JULIEN  
GILLOIS PATRICK  
GLORIEUX THOMAS  
GODRIE JENNIFER  
GODRIE JEROME  
GOELEN SABRINA  
GUERIAUD YVES  
GUILBERT QUENTIN  
HAEZEBROUCK ANTHONY  
HARS SEBASTIEN  
HUYGHE THOMAS  
JABORSKA DAVID  
JANSSOONE ADRIEN  
JARMUZEK AURIA  
JONCKEERE CEDRIC  
JULIEN WILLY  
KELLNER JACQUES  
KUZNIK THOMAS  
LAVALLEE CYRIL  
LAVALLEE LOIC  
LEMAIRE AUGUSTIN  
LEMAIRE BERNARD  
LEMAIRE FRANCOISE  
LEMAIRE JULIEN  
LEMAIRE LAURENT  
LIMOUSIN ANTOINE  
LOHEZ STEPHANE  
LOISEL DAVID  
LOTS BENJAMIN  
LOUCHART JULIEN  
MAERTEN GREGORY  
MARSON XAVIER  
MASCLIN JEAN-FRANCOIS  
MASSIAUX VALENTIN  
MAXANT KEVIN  
MERLEN YANN  
MERLIER FRANCOIS  
MIKOLAJCZAK RICHARD  
MOTA MIGUEL  
MOULALI FAIZA  
PALLADINO CHRISTOPHE  
PAQUE GAETAN  
PLANQUE CHARLOTTE  
PRUDOME GAETAN  
PRUVOST FLORINE  
REMY MICKAEL  
RODRIGUES MARIEKE  
ROHART STEPHANE  
ROUSSEAU MICHEL  
RYCKEWAERT FABIEN  
SACRIAS MELINE

SACRIAS SAMUEL  
SAUVAGE FRANCK  
SAUVAGE YANNICK  
SCAPPE FLORIAN  
SCHERRIER FREDDY  
SELLIEZ DAVID  
SI YOUCEF PHILIPPE  
SIMON ALEXANDRE  
SOCKEEL ALEXIS  
STOCLIN REYNALD  
SUFFYS CHRISTOPHE  
SUROY REMY  
SUSZKA JEROME  
TAILLIAR ALAIN  
TAMSEDDAK LOUIS  
TERNOY JULIEN  
THEREZ SABRINA

THOREL STEPHANE  
TRASNEL MARC-ANTOINE  
TROTTIER FLORIAN  
VAN MONCKHOVEN ALBAN  
VAN VYNCKT XAVIER  
VANDENBOSCH REGIS  
VANHOVE ELISA  
VANHOYE MATHIS  
VERBEKE CHRISTOPHE  
VERRAES JEREMY  
VILETTE JIMMY  
VITALI LAURA  
VLAMINCK HUGO  
WALLOT ANTHONY  
WAYMEL XAVIER  
WULLUS SEBASTIEN

**Liste des personnels spécialisés en « lutte contre les pollutions » :**

**Article 10 :** Sont désignés équipiers intervention (RCH 2) « lutte contre les pollutions » de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

BARBION BENOIT  
BENARD SULIVAN  
BERRIER LUDOVIC  
BONDEAU GWENAEL  
CARON DAVID  
CASTELLE MATTHIEU  
DELZENNE NICOLAS  
DESPIERRES CHRISTOPHE  
DUPONCHEEL QUENTIN  
DYSON DAVID  
FASSIAUX FRANCK  
FONTEYNE JEREMY

FRAPPEZ PASCAL  
GAZULLA FABIEN  
ISORE JONATHAN  
JAMESSE LAURENT  
LE HENAUFF RODOLPHE  
LIGNAC BASTIEN  
MAES ANTOINE  
ROLLANDT-NIEMIERZ JESSIKA  
STAMPER DAVID  
STEPHANIAK THOMAS  
VANDE ROSIEREN LAURENT  
WATEL MATTHIEU

**Article 11 :** Sont désignés équipiers reconnaissance (RCH 1) « lutte contre les pollutions » de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

BELAIGUES BRUNO  
COLPIN MICKAEL  
DEMEESTER NICOLAS  
DEMEYERE AYMERIC  
ERBICELLA LUIGI

FILLEUL CLAUDE  
GUT BENJAMIN  
HENROTIN STANISLAS  
SERPILLON CHRISTOPHE  
TILLIER ANTHONY

**Article 12 :** Sont désignés équipiers « lutte contre les pollutions » de la spécialité risques chimiques et biologiques les personnels suivants :

BANGOURA DAVID  
BERNIER CYRIL  
BOULET FLORIAN  
BREBION RICHARD  
CAFFIAUX CEDRIC  
CALVARIO BENJAMIN  
CARON JEROME  
CARRU JEROME  
CONTESSE AURELIEN  
COUSIN GUILLAUME  
COUVE-BONNAIRE LOUIS  
CUVELIER EMMANUEL  
DEBLIECK YOHANN  
DECONINCK VINCENT  
DEHOUCQ STEPHANE

DELBECQ KEVIN  
DELEYE CHRISTIAN  
DESBUISSONS SEBASTIEN  
DHEDIN PIERRE  
DULIEU BASTIEN  
DULIEU STEPHANE  
DUREZ RUDY  
EL BOUJJOUI MALIK  
FONTENELLE MICKAEL  
GUERMACHE ABDELAKIM  
GUILBERT QUENTIN  
HAMILLE MICHAEL  
HOURDOUILLIE KEVIN  
HURBAIN JOHAN  
IDMONT JONATHAN

JONQUOIS HERVE  
LANZARINI CLEMENT  
LEMAHIEU DAVID  
LOIRE BRANDON  
LYOEN BENJAMIN  
MERCHEZ PATRICK  
MONTUY JULIEN  
MULLOT VALERIE  
NAEYAERT MICHEL  
OUYOUB ABDELKARIM

PENET CHRISTOPHE  
PIN JEAN SEBASTIEN  
RENOUX JACKY  
SCHABAILLIE JEAN-JACQUES  
SMAGUE MICHAEL  
SUVE JULIEN  
TEINIELLE ALEXIS  
VANSCHAMELHOUT SIMON  
VASSEUX PIERRE  
VOLIERS CHRISTOPHER

**Article 13** : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

**Article 14** : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 9 septembre 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,  
Le sous-préfet,  
Directeur de cabinet,

  
**Richard SMITH**

Service Départemental  
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale  
des personnels spécialisés en « risques nautiques » au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 et la note DGSCGC/DSP/SDRCDE/BFTE/SL/N°2014-275 du 30 avril 2014 relatifs au référentiel emploi, activité, compétence « intervention, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare » ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> - Sont désignés, au titre des scaphandriers autonomes légers, conseillers techniques (SAL3) de la spécialité secours subaquatique avec habilitation « moins 50 mètres » et nageurs sauveteurs de la spécialité sauvetage aquatique (SAV1), les personnels suivants :

DELEBARRE OLIVIER  
DOLLE GABRIEL  
ELIE GUILAIN  
JAILLET OLIVIER  
MAHIEU NICOLAS

MARTINI BRUNO  
MEKERBA ROMAIN  
PAMART OLIVIER \*  
VILCOT DAMIEN

\* Conseiller technique départemental risques nautiques

Article 2 - Sont désignés, au titre des scaphandriers autonomes légers, chefs d'unité (SAL2) de la spécialité subaquatique avec habilitation « moins 50 mètres » et nageurs sauveteurs aquatiques de la spécialité sauvetage aquatique (SAV1), les personnels suivants :

DELEBARRE STEPHANE  
DELELO THOMAS  
DESCAMPS AMAURY

DEVRED BENJAMIN  
DUHAUT EMMANUEL  
HENRY FRANCOIS

HENRY PHILIPPE  
LOMBARD GEOFFREY  
MARAGE RUDY

MONTIGNY SEBASTIEN  
VANBIERVLIEET YOANN  
VINCETTE VALENTIN

Article 3 – Sont désignés, au titre des scaphandriers autonomes légers, scaphandriers autonomes légers (SAL1) de la spécialité secours subaquatique avec habilitation « moins 30 mètres » et nageurs sauveteurs aquatiques de la spécialité sauvetage aquatique (SAV1), les personnels suivants :

BOSNET LIONEL  
CAMUS CHRISTOPHE  
CASIER ANTOINE  
CHAMOT CHRISTOPHE  
CLIQUET ARNAUD  
COUSTENOBLE JOFFREY  
CRESPO ANTHONY  
DENELE VINCENT  
DENEUWELAERE LUDOVIC  
DE REVIERE BENOIT  
DESPALIER MATHIEU  
DETOT KEVIN  
D'OLIVO LAURENT  
DUCROTOY JONATHAN  
DUQUESNE PATRICE  
FOCQUEU JEREMY  
FONTEYNE JEREMY  
FROUCHART FABRICE  
GHESQUIER GUILLAUME  
HAMM REMI  
LEPEZ THIERRY

LESCORNEZ OLIVIER  
MAES ANTOINE  
MALFAIT TONY  
MAZAJCZYK DIMITRI  
MEKERBA BRIEUC  
MERLIER FRANCOIS  
PARMENTIER NICOLAS  
PETIT PIERRE-ALEXANDRE  
PORTIER JOHAN  
ROZE FREDERIC  
SAMYN THOMAS  
SAUSSE JEREMY  
SAVARY FABIEN  
TAINÉ NICOLAS  
TALON JEREMY  
VIGNAL MICKAEL  
VERBEKE TIMOTHEE  
VROLAND MAXIME  
WOORONS FABRICE  
YARD VINCENT

Article 4 – Sont désignés, au titre des sauveteurs aquatiques, conseillers techniques de la spécialité sauvetage aquatique les personnels suivants :

D'HULSTER DOMINIQUE

LUCAS SEBASTIEN

Article 5 – Sont désignés, au titre des sauveteurs aquatiques, chefs de bord sauveteurs côtiers de la spécialité sauvetage aquatique (SAV3) les personnels suivants :

BEAUDELLOT FREDERIC  
BEAURAIN SYLVAIN  
CHERY ROMAIN  
CROQUELOIS GILLES  
DEBERGUES JEAN-LUC  
DELOBELLE BENOIT  
DENELE VINCENT  
DENEUWELAERE LUDOVIC  
DESITTER GREGORY  
DUPAS ROMAIN  
FASQUEL FRANCK  
GHYS BARTHELEMY  
HAGNERE LAURENT

HARS SEBASTIEN  
HENRY PHILIPPE  
MERLIER ERIC  
MERLIER FRANCOIS  
MRAOVIC TONY  
NAVE CHRISTOPHE  
NEVREUX LOIC  
OUDART JOAN  
RICHOUY YVES  
ROZE FREDERIC  
SAMYN THOMAS  
WADOUX DAVY

Article 6 – Sont désignés, au titre des sauveteurs aquatiques, nageurs sauveteurs côtiers de la spécialité sauvetage aquatique (SAV2) les personnels suivants :

BARD JOHAN  
BENOIT YANNICK  
BRAZY JULIEN  
BRICHE REMY  
BRICOUT NICOLAS  
CALVARIO BENJAMIN  
CATENA JULIEN  
COLLET NICOLAS  
COPPIETERS CEDRIC  
DACOSSE ALICE

DARD NICOLAS  
DEBACK BRUNO  
DECLERCQ FABIEN  
DEVRED BENJAMIN  
DUBOIS JUSTIN  
DUCROCQ SANDY  
DUTRONT SEBASTIEN  
FIOLET GREGORY  
HENRY FRANCOIS  
HOCHART JULIEN



JAKIC STEPHANE  
LEBRUN BENJAMIN  
LECAILLE SEBASTIEN  
LEVEQUE THIERRY  
MAERTEN GREGORY  
MARIETTE REMI  
MONTREZOR LUDOVIC  
PHILIS LUDOVIC  
ROCK SEBASTIEN

SCHILDT JEAN PHILIPPE  
STOLLESTEINER JOHAN  
VANBALINGHEM EMMANUEL  
VANDEKERCKHOVE DAMIEN  
VERGRIETE DENIS  
VERVEY QUENTIN  
VICONGNE GEOFFREY  
VROLAND MAXIME  
WADOUX ROMUALD

Article 7 – Sont désignés nageurs sauveteurs aquatiques de la spécialité sauvetage aquatique (SAV1) les personnels suivants :

AMICEL FLORENT  
ATLANI YOHANN  
BALSACK BAPTISTE  
BARBIEUX THOMAS  
BOURBOTTE AURELIEN  
BREBION RICHARD  
CABOT RONALD  
CLAEYSSSEN LUDOVIC  
CRAPOULET GUILLAUME  
DA GRACA YOAN  
DEGRENIER DAVID  
DELACROIX ADRIEN  
DESMET XAVIER  
DUBOIS FIRMIN  
DUPUY YOHAN  
DUVIVIER TANGUY  
FATHALLAH MAROINE


FOUCART JEROME  
GRUWE FABIEN  
HANDTSCHOEWERCKER FRANCOIS  
HEGO DAMIEN  
IDE GWENAELLE  
LEFEBVRE GUILLAUME  
MASOCCO LOIC  
MIETTE GABIN  
MORTIER LIONEL  
PARENT JULIEN  
PROCUREUR JEREMIE  
ROHART VINCENT  
SOLTYSIAK OLIVIER  
SONNEVILLE THIBAUT  
TABARY HUGO  
VIOLIER CHRISTOPHER

Article 8 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 9 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 18 mars 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,  
Le sous-préfet,  
Directeur de Cabinet,



**Richard SMITH**

Service Départemental  
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale  
des personnels spécialisés « Sauvetage, Appui et Recherche (SAR) » au titre de l'année 2022**

---

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu le guide de doctrine opérationnelle relatif aux interventions en milieux effondrés ou instables de septembre 2021 ;

Vu le guide de techniques opérationnelles relatif au secours en milieux effondrés ou instables de septembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> - Sont désignés chefs de section de la spécialité sauvetage appui et recherche (SDE3 / USAR3) les personnels suivants :

BONVIN SYLVAIN \*  
BOURGOIS REMI  
CATTELET CHRISTOPHE  
DI GIROLAMO CHRISTOPHE  
\* Conseiller technique départemental

OMONT OLIVIER  
ROCHER VINCENT  
VANHOUTTE OLIVIER

Article 2 – Sont désignés chefs d'unité de la spécialité sauvetage appui et recherche (SDE2 / USAR2) les personnels suivants :

BALLENGHIEN PASCAL  
BIENKOWSKI RENAUD

BLANCKE THIERRY  
BLONDEAU BENOIT

BONNAILLIE MICHAEL  
BRATS LUDOVIC  
BRUNEL BERTRAND  
CICHOCKI JACQUES  
CURELLA FRANCK  
DEBOES JEAN-LUC  
DEBRUYNE DOMINIQUE  
DELATTE LAURENT  
DELFOSSÉ GREGORY  
DELHORS CHRISTOPHE  
DELPLANQUE ROMUALD  
DEMASURE DAVID  
DEMASURE JEROME  
DESSEIN THOMAS  
DRANCOURT JULIEN  
DURY STEPHANE  
DUVAL JEAN-CHRISTOPHE  
DYSON DAVID  
FISTEBERG FABIEN  
FONTAINE GREGORY  
FOURNIER JESONE  
GEOFFROY THIERRY  
GILABERT GERALD  
GOLEJEWSKI MAXIME  
GUERIAUD YVES  
HAPPE FREDERIC  
HIANNE ERIC  
JARZEMBOWSKI RONALD  
JOANNESSE LAURENT  
LANDSHEERE PHILIPPE  
LECHEVALIER GERALD  
LECOESTER ALEXANDRE

LEGRAND CLAUDE  
LEGRAND ERIC  
LEGRAND ROMARIC  
LEMAY CHRISTOPHE  
LIAGRE ERWIN  
LOMBARD VIVIEN  
LORIDANT STEPHANIE  
MAGNIER MICKAEL  
MALLEVAY JOSE  
MARSON XAVIER  
MARY JOHNNY  
MASURE NICOLAS  
MAURO PASCAL  
MENEGATTI ALBAN  
MONTIGNY EDDY  
PANNEKOUCKE MICKAEL  
POULAIN DAVID  
RIBIERE DAVID  
SABRE ALEXANDRE  
SAVREUX FRANCK  
SCAPPE FLORIAN  
SCHEERS ARNAUD  
SCHOUTETEN FABRICE  
SOUPEZ MATTHIEU  
SUFFYS CHRISTOPHE  
THIEFFRY SOPHIE  
TILLIER ANTHONY  
TYTGAT BASILE  
UYTTERHAEGEN YVES  
WALCZAK SYLVAIN  
WOORONS FREDERIC

Article 3 – Sont désignés équipiers de la spécialité sauvetage appui et recherche (SDE1 / USAR1) les personnels suivants :

ALMEIDA ANIBAL  
ANGLADE JOHAN  
ANSELMO JOHAN  
AUGEZ CAMILLE  
BAILLEUL FREDERIC  
BALLIEU JULIEN  
BARTHELEMY NICOLAS  
BASIN FRANCOIS  
BAYEUL CEDRIC  
BEAURAIN SYLVAIN  
BERLAND EMMANUEL  
BERNAERTS FRANCIS  
BOUCQUILLON TANGUY  
BOUGUENNEC MATHIEU  
BROUILLARD JACKY  
BURGEAT MATTHIEU  
CAILLAUX CHRISTOPHE  
CARPENTIER JEROME  
CARRU JEROME  
CHAPLIER VINCENT  
CHOAIN DENIS  
CHRISTOPHE DAVID  
COPPIETERS OLIVIER  
CREMER CHRISTOPHE  
CREPEL NICOLAS  
CUNIN FRANCOIS-XAVIER  
DARD NICOLAS  
DECOCK DAVID  
DECOMBLE DAVY

DECOTTIGNIES BENJAMIN  
DECUYPERE OLIVIER  
DEDON MATTHIEU  
DEGRENIER BRUNO  
DELANNOY FREDERIC  
DELATOUR CATHY  
DELAVAL SAMUEL  
DELECOUR STEPHANE  
DELEVOYE OLIVIER  
DEPRIESTER AURELIEN  
DERHILLE MATTHIEU  
DERYCKE JEAN-LUC  
DESMYTER CHRISTOPHE  
DESPIERRES CHRISTOPHE  
DEVIIENNE DOMINIQUE  
DHAENENS GILLES  
DOLLET FRANCK  
DOLLET STEPHANE  
DUFAY YANNICK  
DUHAUT ALBAN  
DULOROY ARNAUD  
DUQUENE DAVID  
DURAND JIMMY  
DUTRONT SEBASTIEN  
ERBICELLA LUIGI  
FACON JEROME  
FASQUEL YANN  
FONTAINE BORIS  
FOSLIN PATRICE

FROMONT DENIS  
GILLOT ADRIEN  
GODIN MATHIEU  
GRASSART BERTRAND  
GRECO LEONARD  
GUERMACHE ABELAKIM  
HAEGEMAN DANY  
HAESE MATTHIEU  
HAYART WILLIAM  
HENROTIN STANISLAS  
HERBAUT GABRIEL  
HERINGHUEL EDDIE  
HULOT SEBASTIEN  
HYSBERGUE ROMUALD  
JONCKEERE CEDRIC  
KENNEDY MANUEL  
LECLERCQ JEREMY  
LEFEBVRE MAXIME  
LEFEBVRE NICOLAS  
LEMAIRE JEAN-CHRISTOPHE  
LEMOINE DAVID  
LEPORCQ LUDOVIC  
LIPS ROMUALD  
LITTIERE BENOIT  
LOBBESTAEL FREDERIC  
MAHIEU TONY  
MANIEZ JACKY  
MATTON PIERRE  
MEKERBA BRIEUC  
MUSELET SEBASTIEN  
MUSTIN CHRISTOPHE  
ORNELIS MATHIEU

OUSTLANT AURELIEN  
PECQUEUX GREGORY  
PEREZ CENIT JOSE-LUIS  
PHILIS LUDOVIC  
PLOUVIER GUILLAUME  
PRUVOT ANTHONY  
REGUEME ROMUALD  
RENARD RONNY  
RENAUT VINCENT  
RICART FRANCK  
RIGOULET ANTHONY  
ROERE JONATHAN  
ROUSSEAUX CHRISTOPHE  
SEVRY FABIEN  
SIMPERE ROMAIN  
SOUFFLET NICOLAS  
SOURIS LOIC  
STOLLESTEINER JOHAN  
TAISNE OLIVIER  
TEILLIEZ MANUEL  
THILLIEZ ARNOULD  
THUEUX MICKAEL  
TISSERAND EMMANUEL  
VALIN JEAN-MICHEL  
VANDAMME ROMAIN  
VANDENABEELE FABIEN  
VANDENPLAS MATHIEU  
VANDICHEL SEBASTIEN  
WAROQUIER VINCENT  
WATTELLE FABRICE  
WYPELIER NICOLAS

Article 4 – Sont désignés opérateurs de coupe encadrants (ODC2) les personnels suivants :

BLANCKE THIERRY  
CURELLA FRANCK  
FROMONT DENIS  
DEMASURE DAVID

GILLOT ADRIEN  
RIBIERE DAVID  
WALCZAK SYLVAIN

Article 5 – Sont désignés opérateurs de coupe équipiers (ODC1) les personnels suivants :

BARTHELEMY NICOLAS  
BONVIN SYLVAIN  
BOUGUENNEC MATHIEU  
BOURGOIS REMI  
CARTON SEBASTIEN  
DELATTE LAURENT  
DELEVOYE OLIVIER  
DEVienne DOMINIQUE  
DRANCOURT JULIEN  
DUHAUT ALBAN  
DULOROY ARNAUD  
DUTRONT SEBASTIEN  
ERBICELLA LUIGI  
FOURNIER JESONE  
GALLOT NICOLAS  
GUERIAUD YVES  
HAYART WILLIAM  
HERBAUT GABRIEL  
KENNEDY MANUEL

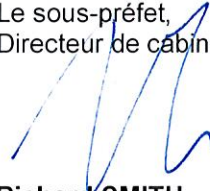
LEFEBVRE MAXIME  
LEGRAND ROMARIC  
LEMAY CHRISTOPHE  
LIAGRE ERWIN  
LITTIERE BENOIT  
MARSON XAVIER  
MARY JOHNNY  
MASURE NICOLAS  
MENEGATTI ALBAN  
PEREZ CENIT JOSE-LUIS  
PHILIS LUDOVIC  
RENAUT VINCENT  
ROCHER VINCENT  
ROUSSEAUX CHRISTOPHE  
SCAPPE FLORIAN  
SCHEERS ARNAUD  
TEILLIEZ MANUEL  
TYTGAT BASILE  
VANDENPLAS MATHIEU

Article 6 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de Secours du Nord.

Article 7 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 16 juillet 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,  
Le sous-préfet,  
Directeur de cabinet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a final flourish, positioned above the printed name.

**Richard SMITH**



Service Départemental  
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale  
des personnels spécialisés en « systèmes d'information et de communication (SIC) »  
au titre de l'année 2022**

---

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2006-106 du 3 février 2006 relatif à l'interopérabilité des réseaux de communication radioélectriques des services publics qui concourent aux missions de sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2009 relatif à l'ordre de base national des systèmes d'information et de communication de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 4 février 2016 portant approbation des dispositions générales « ordre de base zonal des systèmes d'information et de communication de la sécurité civile » du plan ORSEC de la zone de défense et de sécurité Nord ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2016 relatif à la formation aux systèmes d'information et de communication ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2018 relatif à l'ordre de base départemental des systèmes d'information et de communication de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu le règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> – Est désigné conseiller technique départemental et commandant des systèmes d'information et de communication (COMSIC) :

FOUCRIER LAURENT

Article 2 – Sont désignés officiers des systèmes d'information et de communication (OFFSIC) les personnels suivants :

ASQUIN LAURENT  
AUVRAY YANNICK  
BAELEN LAURENT  
BIDON MARC \*  
BOGAERT FABRICE  
BOSNET LIONEL  
BOURGOIS REMI  
CHAVATTE PATRICE  
DOMINGUES SYLVAIN  
FOUCRIER LAURENT  
GIRARD CYRILLE

HAVET DENIS  
ISTRIA ANNE  
JANECKA JAKUB  
LALIN JEAN-MICHEL  
MAHIEU GERARD  
MARHEM REMY  
MONNEUSE THIERRY  
POIROT OLIVIER  
QUEVILLON JEAN-CHARLES  
SALOMEZ MATHIEU  
VANHESSCHE PIERRE

\* Titulaire de la formation de commandant des systèmes d'information et de communication (COMSIC)

Article 3 – Sont désignés chefs de salle opérationnelle (CSO) les personnels suivants :

BARD JOHAN  
BOCH FABIEN  
BOUCKAERT MAXIME  
BRANCATO VINCENT  
BYTTEBIER CEDRIC  
CICHOCKI JACQUES  
CORREA JOACHIM  
DAVID PATRICE  
DEBETHUNE SEBASTIEN  
DEGROOTE AURELIEN  
DOMINGUES SYLVAIN  
DURAND MATTHIEU  
FRENE HERVE

JANOT DAVID  
MAHIEU JEREMY  
PAMART OLIVIER  
POIROT OLIVIER  
POTIER FRANCK  
QUEVILLON JEAN-CHARLES  
RASSE WILLY  
RENAUD NATHAN  
SZEWCZYK DANIEL  
TABARD ROMAIN  
TIRLEMONT CHRISTOPHE  
VAN DER ELST ERIC  
VANDERASPAILLE MICHAEL

Article 4 – Sont désignés adjoints au chef de salle opérationnelle (ACSO) les personnels suivants :

ARCY MICHAEL  
BEKAERT TEDDY  
BENJAMIN ARNAUD  
BERNARD CHARLES  
CAMBRE DAVID  
CATENA JULIEN  
CATRY LAURENT  
CHATENET FABRICE  
CLAEYSSSEN FABIEN  
COUDEVILLE GUILLAUME  
COUVREUR JONATHAN  
DAMEZ JEROME  
DANCOINE OLIVIER  
DECROO ANTHONY  
DELEBARRE BRUNO  
DELEGLISE ARNAUD  
DENELE VINCENT  
DEPOORTER JIMMY  
DEPREZ BENJAMIN  
DERBAY SAVERIA  
DESMONS ANTHONY  
DOUCHET GAETAN  
DUTERTE ALEXIS  
FLORENT MORGAN  
GRAMMONT SYLVAIN  
GUELTON ARNAUD

HAEGEMAN DANY  
HERLEM MAXIME  
HEUNET OLIVIER  
HOTTIN THIERRY  
LAMBERT JOAN  
LECLEIRE SYLVAIN  
LECLERCQ FREDERIC  
LEPEZ THIERRY  
LOMBARD SULLIVAN  
MAETZ ALAIN  
MAHIEU CANDY  
MANSSENS PATRICK  
MARCELIN STEEVE  
MARTEL JEREMIE  
MARTIN OLIVIER  
MARTIN PHILIPPE  
MAURER THIERRY  
MORELLE ELOISE  
MOUSTAFIOGLOU NICOLAS  
PONTEPRIMO JEAN-FRANCOIS  
POSEZ GUILLAUME  
PRUVOT ANTHONY  
RAVENAUX DOMINIQUE  
ROCH RENE  
ROUSERE CHRISTOPHE  
SIMON GUILLAUME

SONNEVILLE THIBAUT  
SOYEZ SEBASTIEN  
TAKBOU DAVID  
TOP JEROME  
TOULEMONDE VINCENT  
TRICOCHÉ LUDOVIC

UNGER NICOLAS  
VAN ASSEL PIERRE  
VANDEWALLE THIBAUT  
VOLIÉRI CHRISTOPHER  
WALASZYK PATRICK  
WAYEMBERGE CHRISTINE

Article 5 – Sont désignés opérateurs de salle opérationnelle (OSO) (opérateurs de traitement des appels d'urgence – opérateurs de coordination opérationnelle) les personnels suivants :

ANOT NICOLAS  
BASSIMON ALEXANDRE  
BERTHE THOMAS  
BIRET FLORIAN  
BOITREL JEREMY  
BUISINE ARNAUD  
CONDOM ANDRE  
COQUANT STEEVE  
CREPIN WILLIAM  
DE REVIÉRIE BENOIT  
DEKEISTER ANTOINE  
DELOBEL NICOLAS  
DELVALLEZ DIMITRI  
DENIS DAMIEN  
DETOURNAY ALEXANDRE  
DEUDON ADRIEN  
DHAENENS GILLES  
DLUBAK LOUIS

FRANCOIS JEAN-CHRISTOPHE  
GARDIN MAXIME  
HANDTSCHOEWERCKER FRANCOIS  
KOZAK KONRAD  
LAMIE PHILIPPE  
LEFAIT STEPHANE  
LEMAIRE GWENDOLINE  
LUCA ALEXANDRE  
MACRON MATHIEU  
MARET ALEXANDRE  
NOULET CLAIRE  
PONTAIS NICOLAS  
POTTIEZ CHRISTOPHE  
PREEL EMMANUEL  
SOUCHET ARNAUD  
TOULOUSE THOMAS  
VERNALDE EMERIC  
VIANE SEBASTIEN

Article 6 – Sont désignés opérateurs de salle opérationnelle (OSO) (support et affectés en centre d'incendie et de secours) les personnels suivants :

AUTRICQUE NICOLAS  
BERTIN VINCENT  
BETH JONATHAN  
BETREMA JEREMY  
BLANCKE THIERRY  
BOUCHEZ NICOLAS  
CARPENTIER CHRISTOPHE  
CATTEAU YANN  
CHAUVEAU SEBASTIEN  
COCHIN SEBASTIEN  
CORMONT JOHAN  
COURDENT GEOFFREY  
CREVILLIER CHARLES  
DEBAY MIKAEL  
DEJARDIN JEROME  
DELABY YANN  
DELOFFRE JONATHAN  
DEL RUE GREGORY  
DELVA ALEXANDRE  
DEMAILLE BENOIT  
DESSEAUX XAVIER  
DEWINNE REGINALD  
DIDILLON MARC  
DULIEU WILFRID  
DUQUESNE SAMY  
FOLLET LUDOVIC  
FROMONT GUY  
GODIN ANTHONY  
GOLEJEWSKI MAXIME

GOMEZ FLORIAN  
GUILLE FRANCOIS  
LALISSE ANTOINE  
LERAILLE VINCENT  
LESUISSE STEPHANIE  
LEVEQUE THIERRY  
LOURME MARIE-ANNE  
MARIS THIBAUT  
MARTIN FRANCOIS  
OBRINGER PHILIPPE  
PEREZ CENIT JOSE-LUIS  
QUAGEBEUR THOMAS  
ROHART VINCENT  
SAIDANI BENOIT  
SAOUD HAMZA  
SCHEERS ARNAUD  
SCHOUTETEN FABRICE  
SELLIEZ DAVID  
SION YANNICK  
VANDE ROSIEREN JONATHAN  
VANROY SEBASTIEN  
VASSEUR AURELIEN  
VERKAMPT SAMUEL  
VERMERSCH SEBASTIEN  
VERWAERDE ROMUALD  
VILLETTE MAXIME  
WILLIAME BENOIT  
WOORONS FREDERIC

Article 7 – Sont désignés opérateurs de coordination opérationnelle de poste de commandement tactique (OCO-PCTact), pour l'armement notamment des VLC / VPC, les personnels suivants :



AGACHE BENJAMIN  
AGNERAY CYRIL  
ALBITZ ANDY  
ANDRE ANTOINE  
ANGLADE JOHAN  
BALESSE HELOISE  
BALLIGAND FLORIAN  
BARUZZI GREG  
BASIN FRANCOIS  
BENAISA NADIR  
BENAULT THOMAS  
BENFRID BELKACEM  
BERNARD DELPHINE  
BINIOS CONSTANTIN  
BOBEUF NICOLAS  
BONDROIT FRANCK  
BONTEMPS BERTRAND  
BORDEYNE SEBASTIEN  
BOUCKAERT GAUTHIER  
BOUDAUD SYLVAIN  
BOUILLE DAVID  
BOULET BRUNO  
BOULIN BENOIT  
BOUTRY CLEMENT  
BOUVART MICKAEL  
BRAQUART ADRIEN  
BRAYE ANTOINE  
BRICHE QUENTIN  
BRICHE REMY  
BRIERE JOAN  
BRUNNIN JEAN-CLAUDE  
BUFFET THIERRY  
BURET STEPHANE  
CAFFIAUX CEDRIC  
CAPRON GUILLAUME  
CAPRON JEREMY  
CARLIEZ FREDDY LUCIEN  
CARREZ XAVIER  
CAVALLARO MICHAEL  
CHAMPENOIS JEROME  
CHERY ROMAIN  
CLEMENT ALYSSIA  
CLIQUET ARNAUD  
COLLET NICOLAS  
COLLETTE LUDOVIC  
COQUELLE AURELIEN  
COUCAUD QUENTIN  
CREPIN ANTOINE  
CRESSON ROMAIN  
CULNART EMMANUEL  
DAMIE CHRISTOPHE  
DANEL DAVID  
DANNAT JEAN MARIE  
DE NY MATHIEU  
DEBRA JEAN-PIERRE  
DEBRABANDERE SYLVAIN  
DECRIEM THIERRY  
DEFROIDMONT CLEMENT  
DELAIGLE BENJAMIN  
DELEBARRE IVAN  
DELEMARRE GUILLAUME  
DELOBELLE BENOIT  
DELOEIL NICOLAS  
DEROI JUSTINE  
DESSE DOMINIQUE

DETOT KEVIN  
DEUDON LUDOVIC  
DEVISSCHER FABIEN  
DEVRED BENJAMIN  
DEWAS PHILIPPE  
DIDILLON MARC  
DORGE PHILIPPE  
DRILA FREDERIC  
DU BOIS GHISLAIN  
DUBOIS JUSTIN  
DUBREUCQ PATRICK  
DUFLOT MAXIME  
DUFOUR VINCENT  
DUMONT YANNICK  
DUPAS ROMAIN  
DUPUY YOHAN  
DURIEZ FREDERIC  
DUSENNE CYRIL  
ENTE MICKAEL  
EUSTACHE JEROME  
EVRARD GIL  
EVRARD LUDOVIC  
FAELENS RODOLPHE  
FAMCHON NICOLAS  
FASQUEL FRANCK  
FAUVET ROMUALD  
FERNANDEZ MAXENCE  
FLAMANT ROMAIN  
FLAMENT BENJAMIN  
FLAMENT REMI  
FLINOIS VINCENT  
FOSLIN PATRICE  
FOURE DAVID  
FOURNIER PASCAL  
FRANQUART ANTHONY  
FREVILLE STEPHANE  
GAS JEAN-CHRISTOPHE  
GAY LIONEL  
GERVAIS GREGORY  
GODEFROID JULIEN  
GRAMMONT SAMUEL  
HAEZEBROUCK STEPHANE  
HAGNERE LAURENT  
HAMROUNI KHALED  
HERBAUT GABRIEL  
HERBAUT MICHAEL  
HOLAY REMI  
HYSBERGUE ROMUALD  
ISNARDI ALEXANDRE  
JONCKEERE CEDRIC  
JOURDAIN JEROME  
JULIEN WILLY  
KAPUT NICOLAS  
KELLNER JACQUES  
KHERCHACHE NICOLAS  
LABALETTE LAURENT  
LAMOITTE JEREMY  
LANZARINI THOMAS  
LARGILLET EUGENE  
LAVALLEE CYRIL  
LECOCQ PHILIPPE  
LECOUSTRE JEROME  
LEFEBVRE GUILLAUME  
LEFEBVRE JEROME  
LEGRAND BENJAMIN

LELONG PATRICE  
LEMAITRE ADRIEN  
LEMAY ALEXANDRE  
LEROY CEDRIC  
LESTIENNE LUDOVIC  
LHOMME NICOLAS  
LIETARD JEROME  
LOMBARD BENOIT  
LOTS BENJAMIN  
MADER PASCAL  
MAGNIER MICKAEL  
MANIEZ JACKY  
MARIE JEREMY  
MEKERBA BRIEUC  
MEZINE MEHDI  
MICHON NICOLAS  
MORIN ALEX  
MORTIER LIONEL  
MOULART LOUIS  
MRAOVIC TONY  
MUREZ STEEVE  
NINITTE OLIVIER  
NOBLECOURT SEBASTIEN  
NOYEN JEREMIE  
PAGE LEONARD  
PALLADINO CHRISTOPHE  
PASSION FABIEN  
PERRON LORIS  
PIAZZA LAURENT  
PIERRARD SEBASTIEN  
PORTIER JOHAN  
POUPAERT ANDRE  
PREUX THOMAS  
RAMET GUILLAUME  
REAL GREGORY  
REDELBERGER JEREMY  
RENAUD JULIEN  
RENAUT VINCENT  
REYNAERT PATRICE  
ROBECOURT LAURENT

ROCHE CEDRIC  
RODRIGUES KEVIN  
ROUX SYLVAIN  
SEIBERT NICOLAS  
SELVAIX DAVID  
SEVRY FABIEN  
SORLIN FABIEN  
SOUPEZ MATHIEU  
SUFFYS CHRISTOPHE  
SYDOW ALBERT  
TAHON KARL  
TARGET SEBASTIEN  
TASSIGNON FREDERIC  
TOP LAURENT  
TRIOUX SEBASTIEN  
VALENTIN GREGORY  
VALIN GREGORY  
VAN OOST GEOFFREY  
VANBAELINGHEM EMMANUEL  
VANBERSELAERT ALAIN  
VANBERSELAERT MATHIEU  
VANDEKERCKHOVE DAMIEN  
VANDENABEELE FABIEN  
VASSEUX NICOLAS  
VAUDEVIRE VINCENT  
VENZA DAVID  
VERAGHE FREDERIC  
VEREECKEN MANUEL  
VERGRIETE DENIS  
VERHEECKE THIBAUT  
VERMERSCH SEBASTIEN  
VIGNON JULIEN  
VILCOT DAMIEN  
VINCETTE VALENTIN  
VROLAND MAXIME  
WADOUX ROMUALD  
WIGNIOLLE FABRICE  
WILLAME ANTHONY  
WILLAME BRUNO

Article 8 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 9 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 18 mars 2021.

Fait à Lille, le

**21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,  
Le sous-préfet,  
Directeur de Cabinet,



**Richard SMITH**

Service Départemental  
d'Incendie et de Secours du Nord

**Arrêté préfectoral portant désignation de la liste nominative départementale  
des personnels spécialisés « Secours en Milieu Périlleux (SMP) » au titre de l'année 2022**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,  
préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu la 2<sup>ème</sup> édition du guide de doctrine opérationnelle relatif aux interventions en milieu périlleux et montagne de juin 2021 ;

Vu le guide de techniques opérationnelles relatif au secours en milieu périlleux et montagne de juin 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Richard SMITH, sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> - Sont désignés chefs de section de la spécialité SMP les personnels suivants :

DEBRUYNE DOMINIQUE  
DEMASURE JEROME  
DERAEDT FREDERIC  
DERMINEUR THIERRY \*  
\* Référent départemental

DUBOIS PASCAL  
MEUNIER ALAIN  
VANHOUTTE OLIVIER

Article 2 – Sont désignés chefs d'unité de la spécialité SMP les personnels suivants :

ANDRZEJEWSKI CEDRIC  
CARVALHO EMMANUEL  
CARRIER NICOLAS  
DEBOES JEAN-LUC  
FONTAINE JULIEN  
GEOFFROY THIERRY

LECOESTER ALEXANDRE  
MARY JOHNNY  
PIWOWAREK PIERRE  
POULAIN DAVID  
ROYER JEROME  
VERCRUYSSSE STEEVE

Article 3 – Sont désignés équipiers de la spécialité SMP les personnels suivants :

BAILLIEU JULIEN  
BERNIER FREDERIC  
CARLIER JOACHIM  
CARLIEZ FREDDY LUCIEN  
CAULIER GUY  
CLERMONT ROMAIN  
DELAIRE CHRISTOPHE  
DELAUNAY RAPHAEL  
DELCROIX JEROME  
DESSEAUX XAVIER  
GAILLARD ALLAN  
GACOUGNOLLE-HYMAN MICKAEL  
GOBERT SEBASTIEN  
GOMBAUD DAMIEN  
GRABOWSKI STEPHANE  
HARTEL GREGORY  
HENRY BENJAMIN  
HERENT FRANCOIS  
LACASSAIGNE ROMAIN  
LECLERCQ THIBAUT  
LEGRAND ERIC  
LEGRAND ROMARIC

LITTIERE BENOIT  
LOMBARD BENOIT  
LORIDANT STEPHANIE  
MARQUET PIERRE-EDOUARD  
MASCLIN JEAN-FRANCOIS  
MOINEUSE ALEXANDRE  
MOUCHON CHRISTOPHE  
PARENT JULIEN  
PERROT YOANN  
PETIT LUDOVIC  
PIHEN JOFFREY  
POCHERON ANTOINE  
PONTAIS NICOLAS  
POULAIN FRANCOIS  
PRZYSZCZYKOWSKI CEDRIC  
ROERE JONATHAN  
ROMAN MAXIME  
SEILER ARTHUR  
SELOSSE JEAN-LOUIS  
TEILLIEZ MANUEL  
THIEFFRY SOPHIE  
VANDICHEL SEBASTIEN

Article 4 - Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord, Chef du Corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord et du Service départemental d'incendie et de secours du Nord.

Article 5 - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 8 juillet 2021.

Fait à Lille, le **21 FEV. 2022**

Pour le préfet du Nord et par délégation,  
Le sous-préfet,  
Directeur de Cabinet,

  
**Richard SMITH**

## **DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC**

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : NP3309-04

### **SNCF Réseau**

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu l'ordonnance n° 2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF notamment son article 18 ;

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et sa filiale mentionnée au 5° de l'article L. 2111-9 du Code des transports (SNCF Gares & Connexions), notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint clients et services

Vu la décision du 12 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs du directeur général clients et services au directeur territorial

Vu le courrier adressé au Conseil Régional de Hauts de France en date du 17 février 2020

Vu l'autorisation de l'Etat en date du 07 septembre 2020,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau



**DECIDE :**

**ARTICLE 1**

Le terrain nu sis à LE QUESNOY tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte rouge, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m <sup>2</sup> )
		Section	Numéro	
59481 LE QUESNOY	Chemin du Vivier à Prêtres	AB	93	514
			TOTAL	514

**ARTICLE 2**

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département du Nord et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département du Nord

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

**Fait à Lille,**

**Le 25 janvier 2022**



Mme Nathalie DARMENDRAIL  
Directrice Territoriale Hauts-de-France